

AVIS DES SOCIETES

ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES

BANQUE DE TUNISIE -BT-
Siège social : 2, rue du Turquie 1001 Tunis

La Banque de Tunisie publie ci-dessous, ses états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2005. Ces états sont accompagnés de l'avis du commissaire aux comptes, M. Jelil BOURAOUI.

BILAN
arrêté au 30 Juin 2005
(En Milliers de Dinars Tunisiens)

	Notes	<u>30/06/2005</u>	<u>30/06/2004</u>	<u>31/12/2004</u>
<u>ACTIFS</u>				
AC1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	3.1	35 428	17 978	8 609
AC2 Créances sur les établissements bancaires et financiers	3.2	108 488	147 332	154 263
AC3 Créances sur la clientèle	3.3	1 262 383	1 201 323	1 227 020
AC4 Portefeuille-titre commercial	3.4	64 275	31 669	63 617
AC5 Portefeuille d'investissement	3.5	109 565	90 201	88 640
AC6 Valeurs immobilisées	3.6	41 916	44 239	43 257
AC7 Autres actifs	3.7	27 807	31 498	24 927
TOTAL ACTIFS		<u>1 649 862</u>	<u>1 564 240</u>	<u>1 610 333</u>
<u>PASSIFS</u>				
PA1 Banque Centrale et CCP		-	-	-
PA2 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	4.1	35 796	32 240	50 228
PA3 Dépôts et avoirs de la clientèle	4.2	1 053 176	971 459	985 241
PA4 Emprunts et Ressources spéciales	4.3	233 220	238 493	242 850
PA5 Autres passifs	4.4	55 665	70 379	64 299
TOTAL PASSIFS		<u>1 377 857</u>	<u>1 312 571</u>	<u>1 342 618</u>
<u>CAPITAUX PROPRES</u>				
CP1 Capital		50 000	50 000	50 000
CP2 Réserves		155 059	136 118	136 118
CP4 Autres capitaux propres		49 277	49 277	49 277
CP5 Résultats reportés		579	658	658
CP6 Résultat de la période		17 090	15 616	31 662
TOTAL CAPITAUX PROPRES	4.5	<u>272 005</u>	<u>251 669</u>	<u>267 715</u>
TOTAL PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES		<u>1 649 862</u>	<u>1 564 240</u>	<u>1 610 333</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers
Les chiffres de 2004 ont été retraités

ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN

arrêté au 30 juin 2005

(En Milliers de Dinars Tunisiens)

	Notes	<u>30/06/2005</u>	<u>30/06/2004</u>	<u>31/12/2004</u>
HB1 Cautions, Avals et autres garanties données		190 679	191 534	184 409
HB2 Crédits documentaires	5.1	75 651	67 717	91 890
TOTAL PASSIFS EVENTUELS		<u>266 330</u>	<u>259 251</u>	<u>276 299</u>
HB4 Engagements de financement donnés	5.2	118 683	52 664	104 071
HB5 Engagements sur titres		689	882	817
TOTAL ENGAGEMENTS DONNES		<u>119 372</u>	<u>53 546</u>	<u>104 888</u>
HB6 Engagements de financement reçus		108 618	30 515	92 541
HB7 Garanties reçues	5.3	609 886	604 079	609 886
TOTAL ENGAGEMENTS RECUS		<u>718 504</u>	<u>634 594</u>	<u>702 427</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DE RESULTAT

arrêté au 30 Juin 2005

(En milliers de Dinars Tunisiens)

	Notes	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
PR1 Intérêts et revenus assimilés	6.1	50 554	49 004	98 220
PR2 Commissions (en produits)	6.2	7 552	7 011	14 897
PR3 Gains sur port-titres commercial et opérations financières	6.3	3 380	2 410	5 311
PR4 Revenus du portefeuille d'investissement		2 884	2 908	7 746
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		<u>64 370</u>	<u>61 333</u>	<u>126 174</u>
CH1 Intérêts encourus et charges assimilées	6.4	22 690	22 034	44 308
Commissions encourus		227	160	349
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION BANCAIRE		<u>22 917</u>	<u>22 194</u>	<u>44 657</u>
PRODUIT NET BANCAIRE		<u>41 453</u>	<u>39 139</u>	<u>81 517</u>
PR5/CH4 Dotations aux provisions & corrections de valeur	6.5	< 4 347>	< 3 822>	< 12 307>
PR7 Autres produits d'exploitation		148	132	304
CH6 Frais de personnel		< 10 048>	< 9 689>	< 18 847>
CH7 Charges générales d'exploitation		< 3 771>	< 3 501>	< 7 433>
CH8 Dotations aux amortissements sur immobilisations		< 2 699>	< 2 668>	< 5 341>
RESULTAT D'EXPLOIATION		<u>20 736</u>	<u>19 591</u>	<u>37 893</u>
PR8/CH9 Solde en gain / perte sur autres éléments ordinaires		360	16	206
CH11 Impôts sur les bénéfices		< 4 006>	< 3 991>	< 6 437>
RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRES		<u>17 090</u>	<u>15 616</u>	<u>31 662</u>
RESULTAT NET DE LA PERIODE		<u>17 090</u>	<u>15 616</u>	<u>31 662</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

ETAT DES FLUX DE TRESORERIE
arrêté au 30 Juin 2005
(En Milliers de Dinars Tunisiens)

	Notes	<u>30/06/2005</u>	<u>30/06/2004</u>	<u>31/12/2004</u>
<u>ACTIVITES D'EXPLOITATION</u>				
Produits d'exploitation bancaire encaissés	7.1	60 305	57 618	117 027
Charges d'exploitation bancaire décaissées	7.2	< 19 520>	< 24 473>	< 46 694>
Dépôts / Retraits dépôts auprès d'autres établissements bancaires		2 421	11 429	18 808
Prêts et avances / Remboursement prêts et avances accordés à la clientèle		< 37 383>	< 19 178>	< 59 345>
Dépôts / Retraits de dépôts de la clientèle		66 767	< 7 613>	6 878
Titres de placement		310	< 1 690>	2 291
Sommes versées au personnel et créditeurs divers		< 12 416>	< 15 645>	< 24 832>
Autres flux de trésorerie provenant des activités d'exploitation		< 18 011>	24 372	20 632
Impôt sur les bénéfices		< 3 050>	< 2 814>	< 6 864>
FLUX DE TRESORERIE NETS PROVENANT DES ACTIVITES D'EXPLOITATION		<u>39 423</u>	<u>22 006</u>	<u>27 901</u>
<u>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</u>				
Intérêts et dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		2 421	1 397	7 656
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		< 20 460>	< 12 083>	< 4 354>
Acquisitions/cessions sur immobilisations		< 1 200>	< 3 040>	< 4 710>
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES D'INVESTISSEMENT		<u>< 19 239></u>	<u>< 13 726></u>	<u>< 1 408></u>
Emission d'actions		-	-	-
Emission / Remboursement d'emprunts		-	-	-
Augmentation / diminution ressources spéciales		< 9 550>	< 1 966>	1 934
Dividendes versés	7.3	< 12 794>	< 12 296>	< 12 327>
FLUX DE TRESORERIE NETS AFFECTES AUX ACTIVITES DE FINANCEMENT		<u>< 22 344></u>	<u>< 14 262></u>	<u>< 10 393></u>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de la période		< 2 160>	< 5 982>	16 100
Liquidités et équivalents de liquidités en début de période		153 896	137 796	137 796
LIQUIDITES ET EQUIVALENTS DE LIQUIDITES EN FIN DE PERIODE		<u>151 736</u>	<u>131 814</u>	<u>153 896</u>

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers

Les chiffres de 2004 ont été retraités

NOTES AUX ETATS FINANCIERS AU 30 JUIN 2005

1 – PRESENTATION DE LA BANQUE :

La Banque de Tunisie est une société anonyme au capital de 50 000 KDT, créée en 1884, et régie par la loi N° 2001-65 du 10 juillet 2001 relative aux établissements de crédit.

La Banque de Tunisie est une banque de dépôt privée. Son capital social est divisé en 5 000 000 actions de 10 DT chacune, réparties comme suit :

<u>ACTIONNAIRES</u>	<u>MONTANT EN KDT</u>	<u>POURCENTAGE</u>
Actionnaires tunisiens	36 982	73,96%
Personnes physiques	29 636	59,27%
Personnes morales privées	7 306	14,61%
Autres	30	0,06%
Personnes morales étatiques et para-étatique	10	0,02%
Actionnaires étrangers	12 993	25,99%
CIC Paris	10 000	20,00%
Autres actionnaires étrangers	2 993	5,99%
Divers	25	0,05%
<u>TOTAL</u>	<u>50 000</u>	<u>100%</u>

2- PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers de la Banque de Tunisie relatifs au 30/06/2005 sont établis conformément :

- ✓ A la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996, relative au système comptable des entreprises ;
- ✓ Au décret n° 96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité financière ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 31 décembre 1996, portant approbation des normes comptables ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 22 janvier 1999, portant approbation des normes comptables techniques ;
- ✓ A l'arrêté du ministre des finances du 25 mars 1999, portant approbation des normes comptables sectorielles relatives aux établissements bancaires.

2.1 Constatation des créances douteuses et évaluation des provisions :

Les engagements constatés au bilan et en hors bilan sont classés et provisionnés conformément aux dispositions de la circulaire de la Banque Centrale de Tunisie n° 91-24.

2.1.1 La classification des créances :**(i) Les actifs courants (Classe 0)**

Sont considérés comme actifs courants, les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais paraît assuré.

(ii) Les actifs à surveiller (Classe 1)

Ce sont les engagements dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est encore assuré et qui sont détenus sur des entreprises qui sont dans un secteur d'activité qui connaît des difficultés ou dont la situation financière se dégrade.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal n'excèdent pas les 90 jours.

(iii) Les engagements douteux (ou actifs préoccupants) (Classe 2)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement intégral dans les délais est incertain et qui sont détenus sur des entreprises qui connaissent des difficultés financières ou autres pouvant mettre en cause leur validité et nécessitant la mise en œuvre de mesures de redressement.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 90 jours sans excéder 180 jours.

(iv) Les créances préoccupantes (Classe 3)

Ce sont tous les actifs dont la réalisation ou le recouvrement est menacé et qui sont détenus sur des entreprises qui représentent avec plus de gravité les caractéristiques de la classe 2.

Les retards de paiement des intérêts ou du principal sont généralement supérieurs à 180 jours sans excéder 360 jours.

(v) Les créances compromises (Classes 4 et 5)

Font partie de cette classe les créances pour lesquelles les retards de paiement sont supérieurs à 360 jours, les actifs restés en suspens pour un délai supérieur à 360 jours ainsi que les créances contentieuses.

2.1.2 Les provisions :

Les provisions requises sont déterminées selon les taux prévus par la note aux banques n°93-23.

(i) Taux de la provision :

L'application de la note aux banques n° 93-23 conduit à retenir des taux de provision prédéterminés par classe d'actifs.

<u>Classe</u>	<u>Taux de provision</u>
0 et 1	0 %
2	20 %
3	50 %
4 et 5	100 %

2.1.3 La constatation des intérêts et commissions :

Les intérêts sont comptabilisés au compte de résultat au prorata-temporis. Les commissions sont enregistrées selon le critère de l'encaissement. Les intérêts cessent d'être comptabilisés au moment de la constatation du caractère douteux des créances sur lesquelles se rapportent ces intérêts.

L'article 9 de la circulaire 91-24 de la Banque Centrale de Tunisie prévoit que les intérêts et les agios débiteurs relatifs aux créances classées dans les classes 2, 3, 4 et 5 définies dans le paragraphe précédent ne doivent être comptabilisés en chiffre d'affaires qu'au moment de leur encaissement. Ainsi, tout intérêt ayant été précédemment comptabilisé mais non payé est déduit du résultat.

La Banque de Tunisie a choisi de ne pas comptabiliser les intérêts et agios débiteurs lorsqu'il s'agit de créances classées 2, 3, 4 et 5 ; leur suivi est assuré extra-comptablement.

2.2 Le portefeuille encaissement / Comptes exigibles après encaissement :

Les éléments détenus par la banque pour le compte de tiers, en attente d'encaissement, ne figurent pas dans les états financiers. La banque a opté pour leur traitement au sein de la comptabilité financière en utilisant des comptes matières spécifiques à ces valeurs. Les comptes utilisés sont annulés pour les besoins de la présentation.

2.3 Le Portefeuille-titres :**2.3.1 Composition du portefeuille-titres :**

Le portefeuille-titres est composé du portefeuille-titres commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial est composé des :

- a) Titres de transaction : ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité.
 b) Titres de placement : ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Il s'agit des titres acquis avec l'intention de les détenir durablement. Ils sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais d'achat exclus.

2.3.2 Comptabilisation et évaluation en date d'arrêté :

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement.

A la date d'arrêté des comptes, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :

- Les titres de transaction : ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation de cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- Les titres de placement : ces titres sont valorisés, pour chaque titre séparément, à la valeur de marché pour les titres cotés et à la juste valeur pour les titres non cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provisions, contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- Les titres d'investissement : le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement. Les moins-values latentes ne font l'objet de provision que dans les deux cas suivants :
 - Une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas ces titres jusqu'à l'échéance ;
 - L'existence de risques de défaillance de l'émetteur des titres.

2.3.3 La comptabilisation des intérêts sur titres :

Les intérêts sont comptabilisés en tenant compte de la séparation des exercices. Ainsi, les intérêts à recevoir sur les bons d'équipement et sur les bons du Trésor souscrits sont inclus dans la valeur des titres et constatés en résultat de la période.

2.4 Les règles de conversion des opérations en devises :

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des établissements bancaires, les états financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et des dettes en devises et de la position de change en devises convertis sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de Juin 2005. Les gains et pertes de change résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 30-06-2005.

2.5 Les immobilisations :

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et amorties linéairement aux taux suivants :

Immeubles	5 %
Matériel et mobilier de bureau	10 %
Matériel roulant	20 %
Matériel informatique	15 %
Logiciels informatiques	33 %

2.6 Impôts sur les bénéfices :

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun. Toutefois, et conformément aux dispositions de la loi de finances pour la gestion 2005, la déduction des provisions pour créances douteuses et des provisions pour dépréciation des titres a été faite dans la limite de 85% du bénéfice imposable et ce pour les exercices allant de 2004 à 2006.

NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS**3- NOTES RELATIVES AU BILAN - ACTIFS :**

3.1 Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP et TGT :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Banque Centrale de Tunisie	26 296	8 719	2 950
Caisse dinars et devises	8 012	8 221	4 530
Compte courant postal	878	753	1 069
Travellers Chèques	242	256	56
Monnaies et matières	-	29	4
	<u>35 428</u>	<u>17 978</u>	<u>8 609</u>

3.2 Créances sur les établissements bancaires et financiers :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Prêts au jour le jour et à terme aux banques	66 500	98 000	71 000
Prêt en devises	8 079	8 002	16 042
Prêts aux organismes financiers spécialisés	5 040	16 870	14 142
Correspondants étrangers	3 621	3 622	4 394
Placement en devises	25 042	20 754	47 309
Banques et correspondants en Dinars convertibles	111	61	1 334
Intérêts réescompte prêts sur marché monétaire	92	22	38
Intérêts réescompte banques et correspondants	3	1	4
	<u>108 488</u>	<u>147 332</u>	<u>154 263</u>

3.3 Créances sur la clientèle :

Les engagements sont analysés comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Comptes ordinaires débiteurs	236 350 (1)	253 101	243 090
Portefeuille escompte	743 356	653 671	693 800
Crédits sur ressources spéciales	230 409 (2)	232 570	237 415
Créances immobilisées, douteuses et litigieuses	91 263	102 901	102 619
Créances rattachées aux comptes de la clientèle	22 471	26 620	24 716
Crédits au personnel	7 495	7 214	7 309
Créances sur crédit bail	12 329	12 295	10 760
Autres crédits à la clientèle	2 375 (3)	2 015	2 161
Total brut	<u>1 346 048</u>	<u>1 290 387</u>	<u>1 321 870</u>
Provisions pour crédits à la clientèle	<83 665 >(4)	<89 064 >	<94 850 >
Total net	<u>1 262 383</u>	<u>1 201 323</u>	<u>1 227 020</u>

(1) Comptes débiteurs de la clientèle :

Il s'agit de comptes débiteurs des clients ordinaires (Clients classés 0 et 1).

(2) Crédits sur ressources spéciales :

Il s'agit de crédits financés par des fonds spéciaux d'origine budgétaire ou extérieure, affectés à des opérations de financement spécifique.

(3) Autres crédits à la clientèle :

Le solde de cette rubrique est analysé comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Arrangements, rééchelonnements et consolidations	941	869	1 031
Avances sur comptes à terme et bons de caisse	864	368	694
Impayés 1 ^{ère} et 2 ^{ème} présentation ou chez l'huissier	570	778	436
	<u>2 375</u>	<u>2 015</u>	<u>2 161</u>

(4) Provisions sur crédits à la clientèle :

La variation des provisions sur créances douteuses inscrites au bilan s'analyse comme suit :

Provisions au 31 décembre 2004	94 850
Dotations et reprise Juin 2005	-
Annulation sur créances radiées Juin 2005	<11 185 >
Solde des provisions sur créances au bilan au 30 Juin 2005	<u>83 665</u>

3.4 Portefeuille-titres commercial :

Le portefeuille-titres commercial s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
BTA	35 052	-	35 067
Titres de placement	27 323	31 614	27 633
Intérêts courus et non échus sur BTA	1 900	55	917
	<u>64 275</u>	<u>31 669</u>	<u>63 617</u>

3.5 Portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Titres de participation libérés	105 863	85 634	85 378
Titres d'investissement	4 087	4 311	4 112
Créances rattachées	831	1 132	366
Total brut	110 781	91 077	89 856
Provisions pour dépréciations de titres	<1 216 >	<876 >	<1 216 >
Total net	109 565	90 201	88 640

3.6 Valeurs immobilisées :

Cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Valeurs brutes en début d'exercice	79 985	75 355	75 355
Acquisitions	2 742	3 092	6 950
Cessions et régularisations	<1 757 >	<54 >	<2 320 >
Valeurs brutes en fin d'exercice	80 970	78 393	79 985
Amortissements	<39 054 >	<34 154 >	<36 728 >
Valeurs nettes en fin d'exercice	41 916	44 239	43 257

3.7 Autres actifs :

Cette rubrique se détaille ainsi :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Comptes de régularisation	24 843 (1)	27 584	21 480
Siège, succursales et agences	1 409	1 779	2 460
Débiteurs divers	1 555	2 135	987
	27 807	31 498	24 927

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Compensation reçue	20 640	24 191	18 503
Agios, débits à régulariser et divers	3 999	3 420	2 216
Compte d'ajustement devises	204	<27 >	761
	24 843	27 584	21 480

4- NOTES RELATIVES AU BILAN - PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES :**4.1 Dépôts et avoirs des établissements bancaires et financiers :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Emprunts au jour le jour et à terme	21 655	23 607	36 299
Banques et correspondants étrangers	12 264	5 427	11 916
Organismes financiers spécialisés	1 748	3 165	1 893
Dettes rattachées	123	33	112
Banques et correspondants dinars	6	8	8
	35 796	32 240	50 228

4.2 Dépôts de la clientèle : Cette rubrique se détaille comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Comptes à vue	330 325	301 359	299 001
Comptes d'épargne	321 207 (1)	290 029 (1)	309 660
Comptes à terme et bons de caisse	223 950	224 074	201 435
Certificats de dépôts	150 000	128 000	151 500
Autres sommes dues à la clientèle	18 437	19 244	15 595
Dettes rattachées aux comptes de la clientèle	9 257	8 753	8 050
	1 053 176	971 459	985 241

(1) Les comptes d'épargne sont analysés ainsi :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Comptes spéciaux d'épargne	306 314 (i)	286 600 (i)	300 362
Compte épargne logement	11 823	2 886	7 320
Compte épargne horizon	2 470	462	1 788
Comptes d'épargne investissement	95 (ii)	59 (ii)	58
Comptes d'épargne actions	505	23	132
	321 207	290 030	309 660

(i) Il s'agit de comptes d'épargne ordinaires ouverts au profit des personnes physiques.

(ii) Il s'agit de comptes ouverts au profit des personnes morales ou physiques afin de recevoir des dépôts en vue de la souscription de titres de sociétés devant réaliser des projets agréés.

4.3 Emprunts et ressources spéciales :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Ressources extérieures	226 522	231 547	235 629
Ressources budgétaires	3 082	3 705	3 524
Charges rattachées aux ressources spéciales	3 616	3 241	3 697
	<u>233 220</u>	<u>238 493</u>	<u>242 850</u>

4.4 Autres passifs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Comptes de régularisation	43 403 (1)	53 090	51 901
Créditeurs divers	6 128	13 392	7 009
Provisions pour risques et charges	6 134 (2)	3 897	5 389
	<u>55 665</u>	<u>70 379</u>	<u>64 299</u>

(1) Les comptes de régularisation s'analysent comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Compensation à régler	36 413	38 693	42 379
Agios, Crédits à régulariser et divers	6 990	14 397	9 522
	<u>43 403</u>	<u>53 090</u>	<u>51 901</u>

(2) Les provisions sont analysées comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Provisions pour risques et charges	2 846	1 333	501
Provision pour créances hors bilan	1 138	764	1 138
Provision pour prime d'intéressement	2 150	1 800	3 750
	<u>6 134</u>	<u>3 897</u>	<u>5 389</u>

4.5 Situation nette :

La variation de la situation nette se présente comme suit :

	<u>31/12/04</u>	<u>Affectation du résultat(1)</u>	<u>Autres Variations</u>	<u>30/06/05</u>
<u>Capital</u>	<u>50 000</u>			<u>50 000</u>
<u>Réserves et report à nouveau</u>	<u>186 053</u>	<u>18 863</u>		<u>204 915</u>
Réserve légale	5 000	-		5 000
Réserve extraordinaire	93 033	16 153		109 186
Prime d'émission	20 000	-		20 000
Réserve à régime spécial	18 085	2 788		20 873
Report à nouveau	658	<79 >		579
Autres capitaux propres	49 277			49 277
<u>Dividendes et tantièmes distribués</u>		<u>12 800</u>		
<u>Résultat de la période</u>	<u>31 662</u>	< 31 662 >	17 090	<u>17 090</u>
<u>Situation nette</u>	<u>267 715</u>	-	-	<u>272 005</u>

(1) Le résultat de l'exercice 2004 a été affecté conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2005.

5. NOTES RELATIVES AUX ENGAGEMENTS HORS BILAN :

5.1 Crédits documentaires :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Ouverture de crédits documentaires	57 653	45 933	64 985
Engagements en faveur des banques à l'étranger	17 998	21 784	26 905
	<u>75 651</u>	<u>67 717</u>	<u>91 890</u>

5.2 Engagements de financement donnés :

Ce sont les accords de financement et les ouvertures de lignes de crédit confirmées que la banque s'est engagée à mettre à la disposition d'autres établissements bancaires et financiers et d'agents économiques.

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Crédits notifiés et non utilisés	18 757	22 149	25 164
Engagements en faveur des banques étrangères	30 078	1	14 001
Engagements en faveur des banques résidentes	69 848	30 514	64 906
	<u>118 683</u>	<u>52 664</u>	<u>104 071</u>

5.3 Garanties reçues :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Garanties reçues de la clientèle	588 486	582 679	588 486
Garanties reçues de l'Etat	21 400	21 400	21 400
	<u>609 886</u>	<u>604 079</u>	<u>609 886</u>

6. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT :**6.1 Intérêts et revenus assimilés :**

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Produits sur opérations avec la clientèle	48 321 (1)	46 203	92 023
Produits sur opérations interbancaires	2 233	2 801	6 197
	<u>50 554</u>	<u>49 004</u>	<u>98 220</u>

(1) Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Revenus du portefeuille escompte	35 318	32 737	66 016
Revenus des comptes débiteurs	11 203	11 501	22 396
Commissions sur avals et cautions	1 278	1 181	2 492
Produits sur opérations de leasing	522	784	1 119
	<u>48 321</u>	<u>46 203</u>	<u>92 023</u>

6.2 Commissions :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Commissions sur comptes	2 240	2 256	4 480
Opérations guichet et opérations diverses	610	760	1 450
Opérations sur titres	1 183	1 139	2 345
Opérations avec l'étranger	1 229	1 153	2 322
Commissions sur moyens de paiement	1 594	1 256	2 957
Commissions de gestion	696	447	1 343
	<u>7 552</u>	<u>7 011</u>	<u>14 897</u>

6.3 Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Gains nets sur opérations de change	2 127	1 929	4 296
Gains nets sur titres de transaction	1 253	481	1 015
	<u>3 380</u>	<u>2 410</u>	<u>5 311</u>

6.4 Intérêts encourus et charges assimilées :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Intérêts sur les dépôts de la clientèle	15 254	14 922	29 863
Charges sur emprunts et ressources spéciales	6 579	6 576	13 367
Charges sur opérations interbancaires	857	536	1 078
	<u>22 690</u>	<u>22 034</u>	<u>44 308</u>

6.5 Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs :

Le solde de cette rubrique s'analyse comme suit :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Dotations aux provisions	4 300	3 800	12 250
Pertes sur créances irrécouvrables	47	22	57
	<u>4 347</u>	<u>3 822</u>	<u>12 307</u>

7. NOTES RELATIVES A L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE**7.1 Produits d'exploitation encaissés :**

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Intérêts et revenus assimilés	50 554	49 004	98 220
Commissions en produits	7 551	7 106	14 896
Gains sur portefeuille titres commerciaux et autres produits financiers	3 380	2 251	5 310
Ajustement des comptes d'actif	<923 >	<419 >	<1 352 >
Ajustement des comptes du passif	<257 >	<324 >	<47 >
	<u>60 305</u>	<u>57 618</u>	<u>117 027</u>

7.2 Charges d'exploitations décaissées :

	<u>30/06/05</u>	<u>30/06/04</u>	<u>31/12/04</u>
Intérêts encourus et charges assimilées	<22 917 >	<22 128 >	<44 657 >
Ajustement des comptes d'actif	2 045	<5 569 >	<4 912 >
Ajustement des comptes du passif	1 352	3 324	2 875
	<u><19 520 ></u>	<u><24 373 ></u>	<u><46 694 ></u>

7.3 Dividendes versés :

Les dividendes versés par la Banque de Tunisie courant l'exercice 2005 ont été calculés conformément aux résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire du 31 mars 2005.

AVIS SUR LES ETATS FINANCIERS INTERMEDIAIRES
ARRETES AU 30 JUIN 2005

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes et, conformément aux dispositions de l'article 21 de la loi n° 94-117, portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à l'examen limité des états financiers intermédiaires de la Banque de Tunisie, arrêtés au 30 juin 2005.

Ces états financiers relèvent de la responsabilité du Conseil d'Administration de votre Banque. Notre responsabilité consiste à émettre un rapport sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'audit relative aux missions d'examen limité. Cette norme requiert que l'examen limité soit planifié et réalisé en vue d'obtenir une assurance modérée que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives. Un examen limité comporte essentiellement des entretiens avec le personnel de la Banque et des procédures analytiques appliquées aux données financières ; il fournit donc un niveau d'assurance moins élevé qu'un audit. Nous n'avons pas effectué un audit et, en conséquence, nous n'exprimons donc pas d'opinion d'audit.

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers ci-joints ne présentent pas sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la Banque de Tunisie arrêtée au 30 juin 2005, en conformité avec le système comptable des entreprises.

Jelil BOURAOUI

Tunis, le 27 Juillet 2005

RESULTATS DES TRAVAUX D'AUDIT

1. Etat des engagements hors bilan :

La valeur des garanties reçues de la clientèle est celle déterminée à l'arrêté des états financiers au 31 décembre 2004. Ces garanties n'ont pas fait l'objet de mise à jour au 30 juin 2005.

2. Retraitement des états financiers 2004 :

Certains postes de l'actif et de l'état des flux de trésorerie de l'exercice 2004 ont fait l'objet de retraitements pour permettre la comparabilité des états financiers.